

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
chargée d'examiner le :**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Martine Meldem et consorts -
Aider davantage des gens du Sud - une responsabilité (18_POS_101)
et**

**Réponse du Conseil d'État au Grand Conseil à l'interpellation Laurent Balsiger et consorts au
nom de Circé Barbezat Fuchs, Florian Despond, Anna Perret, Maurice Treboux, Blaise
Vionnet - Opportunité pour renforcer pas à pas le soutien vaudois à la coopération
internationale (24_INT_18)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 4 juin 2024 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes et MM. Yann Glayre (président et rapporteur soussigné), Mathieu Balsiger, Laurence Bassin, Cendrine Cachemaille, Aurélien Demaurex, Eliane Desarzens, Nicola Di Giulio, Claude Nicole Grin, Stéphane Jordan, Yannick Maury, Charles Monod, Yves Paccaud, Chantal Weidmann Yenny, Regula Zellweger, Pierre Zwahlen. Excusé : M. Romain Belotti (remplacé par N. Di Giulio).

Mme Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a participé à la séance, accompagnée par M. Karim Boubaker, médecin cantonal.

Yvan Cornu, secrétaire de la Commission, a tenu les notes de séance et pris part à la préparation du présent rapport, ce dont nous le remercions.

2. INTRODUCTION

En introduction, le président relève que le Conseil d'État propose dans ce rapport de mettre en place un comité interdépartemental de l'aide publique au développement. Il sera important d'informer le Grand Conseil du règlement de fonctionnement de ce comité et surtout du budget qu'il aura à disposition.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

1^{ère} partie du rapport : éléments de contexte et évolution des montants attribués

Il a paru important pour le Conseil d'État de mentionner dans ce rapport les montants octroyés à l'aide au développement par le Canton de Vaud, à travers les différents départements qui sont impliqués. Historiquement, c'est le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) qui supervise cette thématique de l'aide au développement, probablement du fait qu'il porte la principale subvention à la FEDEVACO.

Réflexions autour de la gouvernance

À partir de la page 10 du rapport, le Conseil d'État présente des réflexions autour de la gouvernance, avec la proposition de constituer un comité de suivi interdépartemental. La réflexion porte aussi sur la manière de déterminer et de faire évoluer les montants pour répondre au postulat Martine Meldem. Comme pour toutes les politiques publiques, il faudra évidemment tenir compte de la disponibilité des ressources financières de l'État.

Ainsi, sur la base de ces différents éléments développés dans le rapport, le Conseil d'État propose de :

1. Mettre en place une convention unique avec la FEDEVACO.
2. Créer un comité interdépartemental afin de coordonner la politique vaudoise d'aide publique au développement, d'approuver les axes thématiques des projets proposés par la FEDEVACO. Son nom serait le comité interdépartemental de l'aide publique au développement (CIAPD).
3. Ce comité interdépartemental devra proposer au Conseil d'État une stratégie de la coopération en lien avec les engagements de l'État et une organisation pour son fonctionnement, soit un règlement dans les trois mois qui suivent son entrée en fonction.

4. POSITION DE LA POSTULANTE

Position de Mme Meldem, postulante et ancienne députée, transmise à la Commission

La postulante rappelle que son intervention a été déposée en 2018 déjà. Après réflexion, « aider davantage de gens du sud – une responsabilité » n'est pas un bon titre, car on ne peut pas parler d'aide aux pays en développement, il est question aujourd'hui d'investissements, voire d'entraide.

Elle rappelle qu'un franc suisse dépensé dans ces pays est un multiplicateur important pour prévenir des problématiques qui nous concernent directement : la violence due au manque de perspectives de la jeunesse du sud, l'insécurité ici ou là-bas, notre sécurité alimentaire (à savoir qu'on ne produit que 50% de notre alimentation), l'obscurantisme et la fragilisation de nos valeurs démocratiques, mais aussi les forêts désertifiées soit à cause de l'exploitation par l'hémisphère nord (bois, protéine de soja, huile, etc.), soit en raison du réchauffement climatique.

La postulante encourage le Conseil d'État à investir logiquement dans le développement : la fuite de la jeunesse du sud vers le nord n'est pas une solution durable. Investir dans le développement est le moyen le plus sûr de préserver la paix et la qualité de vie des populations. Le nord a besoin de forces vives et le sud d'une juste reconnaissance de son travail.

Soutien de la postulante à l'option 1 (point 2.2.1 du rapport) : 0.7% du budget de fonctionnement

Sa préférence allait à l'option 1 évoquée dans ce rapport qui était d'inscrire dans le budget de l'État une subvention annuelle de l'aide publique au développement à hauteur d'un taux à fixer par le Conseil d'État visant à s'approcher peu à peu de 0,7% du budget de fonctionnement (sur la base du modèle genevois).

Pour le Canton de Vaud, cela représenterait une augmentation très importante de la subvention consacrée à l'aide publique au développement qui atteindrait environ 75 millions (ceci en comparaison à environ 10 millions octroyés en 2022, subventions directes et indirectes).

Elle considère cette option comme la plus efficace, simple et sûre ; ainsi la subvention ne dépendrait pas d'économies à réaliser dans les départements.

Selon la postulante, l'option 2 n'est pas praticable (consacrer annuellement une partie de l'éventuel excédent budgétaire à l'aide publique au développement).

Quant à l'option 3, elle la considère compliquée et coûteuse à mettre en place, incertaine pour les projets et pas très démocratique. C'est pourtant celle retenue par le Conseil d'État, à savoir : faire évoluer par étape les budgets départementaux consacrés à l'aide publique au développement. Le Conseil d'État fixerait annuellement dans la procédure budgétaire l'augmentation de la subvention qu'il souhaite consacrer à l'aide publique au développement.

Le préavis de la commission porte uniquement sur l'acceptation ou le refus du rapport

Un commissaire rappelle que le Grand Conseil ne peut qu'accepter ou refuser le rapport, il ne peut pas se prononcer sur une option plutôt qu'une autre.

5. DISCUSSION GÉNÉRALE

Aide publique au développement en tenant compte de la situation financière de l'État

Un commissaire a une question par rapport aux montants que le Canton s'engage à investir, du fait qu'il est mentionné à plusieurs reprises que ces montants dépendront de la situation financière de l'État. On parle d'une augmentation progressive de l'aide publique au développement, mais y a-t-il un risque que le Conseil d'État vienne à baisser ces subventions ou à couper son soutien à certains projets de développement ?

La conseillère d'État relève qu'il s'agit de montants octroyés par divers départements. Dans le cadre de la procédure budgétaire, les arbitrages se font d'abord à ce niveau. Le Conseil d'État a examiné la manière d'augmenter les aides accordées, il confirme qu'elles font sens, néanmoins il n'est pas possible dans l'absolu de garantir qu'elles vont augmenter quel que soit la situation financière du Canton. C'est aussi ce que cherche à mettre en évidence le rapport.

La proposition du Conseil d'État recueille l'adhésion des commissaires

Un commissaire relève la qualité et l'intérêt de ce rapport et se déclare très satisfait des propositions du Conseil d'État en faveur de l'aide publique au développement.

Un autre commissaire trouve que les informations transmises sont effectivement de qualité. Ce document donne une vision d'ensemble pertinente. Il souligne l'excellent travail des organisations non-gouvernementales vaudoises qui conduisent des projets qui sont soumis à des critères d'exigence extrêmement élevés, parce que la FEDEVACO (fédération vaudoise de coopération) vise à travailler dans l'esprit de ce que fait la Direction du développement et de la coopération (DDC) au niveau de la Confédération, afin que les personnes visées trouvent leur autonomie (en termes de santé, en matière d'accès à l'eau, etc.).

Il trouve positive l'intention marquée par le Conseil d'État de vouloir augmenter progressivement son soutien à ces projets de développement, qui s'exprime dans un contexte budgétaire difficile. Il trouve juste que cette hausse progressive se concrétise en fonction des moyens. La volonté manifestée de renforcer l'aide est tout à l'honneur du Canton de Vaud qui reste exemplaire en matière de solidarité avec celles et ceux qui en ont besoin au sud.

Il trouve pertinent de constituer un comité interdépartemental qui va déterminer la stratégie du Canton.

Un commissaire, qui a travaillé de nombreuses années dans l'humanitaire, soutient aussi la proposition de faire avancer les budgets départementaux étape par étape, et tient à remercier le Conseil d'État pour ce progrès important. Il salue le fait que cette option permettra de disposer d'un portefeuille de projets équilibrés, reflétant la pluralité de l'action de l'État.

6. VOTE DE LA COMMISSION

C'est à l'unanimité que la Commission thématique des affaires extérieures (CTAE) recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport du Conseil d'État.

Lausanne, le 4 octobre 2024

*Le rapporteur :
(Signé) Yann Glayre*